Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: - (2017) **Heft:** 2150

Artikel: RIE III : le salaire de la peur : loin d'être catastrophique, un refus le 12

février ouvrirait la voie à une réforme équilibrée tant pour l'économie

que pour les finances publiques

Autor: Delley, Jean-Daniel

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1014248

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 29.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

RIE III: le salaire de la peur

Loin d'être catastrophique, un refus le 12 février ouvrirait la voie à une réforme équilibrée tant pour l'économie que pour les finances publiques

Jean-Daniel Delley - 18 janvier 2017 - URL: https://www.domainepublic.ch/articles/30833

Les adversaires de la réforme de la fiscalité des entreprises sont-ils des irresponsables, prêts à sacrifier la prospérité du pays sur l'autel de l'idéologie? C'est ce que tentent de faire croire les partisans de la réforme dans une campagne axée pour l'essentiel sur la peur.

En octobre 2016 déjà, Ueli Maurer qualifiait un éventuel refus de catastrophe économique avec le départ immédiat de toutes les sociétés à statut spécial, et à la clé une perte de revenu fiscal de 5 milliards et la suppression de 150'000 emplois. Plus récemment, il menaçait d'un plan d'austérité de plusieurs milliards de francs dès le 13 février en cas de rejet de la RIE III. Dans son tous-ménages digne d'une campagne de l'UDC, l'Union suisse des arts et métiers n'hésite pas à mentionner l'appui apporté à la réforme par deux magistrats de la gauche genevoise, un mensonge grossier qui a suscité un démenti cinglant des intéressés.

Le sommet de l'hystérie est atteint par la dernière <u>étude</u> commandée par *Economiesuisse*. Sur la base de données imaginaires – aucune donnée fiscale et économique des entreprises prises en compte – et de scénarios fantaisistes, les *«experts»*

prévoient qu'un échec de RIE III mettrait en danger un quart du PIB et 848'000 emplois et priverait l'AVS de plus de 5 milliards de francs de cotisations. On est en plein délire.

Visiblement, la distillation à grande échelle de la peur ne fait que traduire les craintes des partisans de la réforme. Quand les arguments factuels font défaut, il ne reste plus qu'à susciter un sentiment de panique.

Personne ne conteste la nécessité d'une réforme de la fiscalité des entreprises. Le premier projet présenté par **Eveline Widmer-Schlumpf** prévoyait des compensations pour les pertes fiscales, notamment en mettant à contribution les actionnaires. Celui qui est maintenant soumis au vote est très différent de cette mise en conformité de notre fiscalité avec les standards internationaux. Au lieu de supprimer les privilèges accordés par les cantons aux sociétés dont l'essentiel des bénéfices sont réalisés à l'étranger, le Parlement a ficelé un paquet de réductions fiscales de plusieurs milliards de francs, incitant les cantons à se livrer à une concurrence fiscale suicidaire.

Les intentions de la nouvelle

majorité parlementaire issue des urnes à l'automne 2015 sont claires. En diminuant les ressources des collectivités publiques, elle justifie les programmes d'économies à venir, qui suivront ceux déjà en cours. Car cette majorité sait qu'une augmentation des impôts ne trouvera que très difficilement le soutien d'une majorité populaire.

Le rejet de RIE III ouvrirait rapidement la voie à une réforme équilibrée. A savoir un taux plancher d'imposition d'au minimum 16%, qui reste encore modeste en comparaison internationale. Et une participation des actionnaires, qui seront les premiers à profiter d'une fiscalité allégée des entreprises, par le biais d'une taxation équitable des dividendes et d'une imposition des gains en capitaux.

Reste un aspect jamais évoqué et opportunément rappelé par Rudolf Strahm dans sa dernière chronique. Les niches fiscales prévues par la RIE III vont profiter en premier lieu aux grandes entreprises sises dans les cantons à forte dynamique économique, au détriment des cantons financièrement faibles qui ne pourront abaisser leur taux dans la même mesure. La réforme, prétendument conçue pour profiter à tous et respecter l'autonomie des

cantons, va au contraire accentuer les disparités entre cantons et affaiblir la cohésion confédérale.

Voir aussi <u>DP 2148a, numéro</u> <u>spécial</u> sur la réforme de

l'imposition des entreprises III publié à l'occasion de la votation du 12 février 2017.

Jeux olympiques d'hiver en Suisse: le grand gaspillage ludique

Nous sommes tous des Kwakwaka'wakw

Jacques Guyaz - 20 janvier 2017 - URL: https://www.domainepublic.ch/articles/30854

En 1988, les citoyens lausannois refusaient à 62% une candidature de leur ville aux Jeux olympiques d'hiver de 1994. Le fait que la capitale vaudoise ne soit pas une vraie cité de sports d'hiver était l'un des arguments des opposants et le choix final de Lillehammer pour 1994, petite station norvégienne qui a réussi les plus beaux Jeux d'hiver de l'histoire selon tous les observateurs, conforte cet argument.

L'époque était naïve. Depuis nous avons eu Albertville et Turin, qui ont au moins le mérite d'être au pied des Alpes, et deux villes maritimes, Vancouver et Sotchi avec son climat méditerranéen.

En 2018, les Jeux olympiques d'hiver se dérouleront en Corée du Sud, à Pyeongchang, dans une région montagneuse sans aucune tradition de sports d'hiver. Les photos figurant sur le site touristique de la région ne montrent pas la moindre pente enneigée, mais signalent la fête de la truite avec la pêche du salmonidé dans des trous creusés dans un lac gelé.

Nul doute que les Coréens, dont le savoir-faire, de Samsung à Hyundai en passant par les jeux vidéo, est connu dans le monde entier, ne manqueront pas l'occasion d'augmenter leur endettement en construisant toutes les infrastructures nécessaires. Lesquelles, selon une coutume désormais bien ancrée, tomberont lentement en ruine dès les Jeux terminés.

Mais la palme du choix absurde est sans aucun doute l'attribution des Jeux d'hiver à Pékin pour 2022. La capitale chinoise est l'une des villes les plus polluées de la planète. Le climat de cette région est certes très froid, mais aussi extrêmement sec en hiver. Il v neige peu, voire pas du tout et la totalité des épreuves de glisse se feront sur de la neige artificielle. Les pentes prévues pour le ski alpin sont à 120 kilomètres de la ville et les épreuves de ski de fond auront lieu à Zhangjiakou, à plus de 200 kilomètres de la capitale.

Pékin l'a emporté face à Almaty, la capitale du Kazakhstan, seule autre candidate. Il semble que les Jeux d'hiver sont désormais réservés à des pays totalitaires, seuls capables de construire des tremplins, des pistes de bob et de luge ainsi qu'une pléthore de patinoires, le tout hors du plus élémentaire contrôle démocratique.

Dans ces conditions, la candidature probable de Sion comme ville hôte en 2026 (encore faut-il l'emporter face aux Grisons) semble un parangon de modestie et de coûts raisonnables. Rappelons que les candidatures aux Jeux olympiques doivent émaner de villes et non pas d'Etats. Des infrastructures existantes seront utilisées, sauf pour le patinage de vitesse qui exigera une installation - sans doute provisoire - prévue dans le Chablais.

Avec une habileté qui fait partie de la culture politique helvétique, Sion ne tire pas la couverture à soi. Le sport probablement susceptible d'attirer le plus grand nombre de spectateurs, soit le hockey sur glace, se disputera sur les patinoires de Fribourg, de